

3DCN
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 54 avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS
517 616 199 RCS DIJON

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 AVRIL 2026**

* * *

PREMIÈRE RÉOLUTION

Suite à l'expiration, le 21 décembre 2025, des conventions d'usufruit temporaire conclues le 22 décembre 2009 entre :

- Monsieur Didier CONTREPOIS (cédant) et la société HOLDING DCF (cessionnaire), d'autre part,
- Monsieur Denis DUPONT-NIVET (cédant) et la société 2DNF (cessionnaire), d'une part,

l'Assemblée Générale constate que la répartition du capital social entre les associés, à compter du 21 décembre 2025, est la suivante :

- Monsieur Didier CONTREPOIS.....80 parts
- Monsieur Denis DUPONT-NIVET.....20 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1.000) euros divisé en CENT (100) parts sociales, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés de la manière suivante :

- **Monsieur Didier CONTREPOIS**
A concurrence de quatre-vingts (80) parts sociales en pleine propriété
Numérotées de 1 à 80.....80 parts
- **Monsieur Denis DUPONT-NIVET**
A concurrence de vingt (20) parts sociales en pleine propriété
Numérotées de 81 à 100.....20 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social.....100 parts »

* * *

Didier CONTREPOIS
Société HOLDING DCF
Gérant

